





JUSQU'À
100€ REMBOURSÉS*

Profitez de votre soirée cinéma
et gagnez un voyage à
HOLLYWOOD





- 100€

- 50€

- 50€

- 30€

*voir details de l'offre.



Etape 1 : ACHAT

Du 1^{er} novembre au 31 décembre, achetez l'un des vidéoprojecteurs BenQ concernés par l'offre



Etape 2 : DEMANDEZ

Demandez votre remboursement en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous. Votre preuve d'achat vous sera demandée. La demande de remboursement pourra être effectuée 30 jours seulement après la date de facturation.



Etape 3 : REMBOURSEMENT

Après vérification, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 30 jours.



Etape 4 : GAGNEZ !

En demandant votre remboursement, vous participez automatiquement au tirage au sort qui vous permettra peut-être de gagner un voyage à Hollywood !

L'opération promotionnelle « Campagne de remboursement 2019 sur les vidéoprojecteurs BenQ » (« opération promotionnelle ») sera menée par BenQ Europe B.V., Meerenakkerweg 1-17, 5652 AR Eindhoven, Pays-Bas (« BenQ »). En participant, les clients acceptent les conditions générales suivantes.

1. Cadre légal

Ce document concernant le remboursement et la participation, conjointement aux conditions d'utilisation et à la politique de confidentialité de BenQ, constitue la base de ces conditions générales.

En prenant part à l'opération promotionnelle, le client accepte ces conditions générales. BenQ est autorisé à modifier ces conditions générales à tout moment et sans avis préalable. Les participants ont l'obligation d'accepter ces changements.

2. Modalités et période de validité de l'opération promotionnelle

La période sur laquelle il est possible d'acheter un vidéoprojecteur soumis à l'offre promotionnelle court du 1er novembre au 31 décembre 2019 (date de la facture). La demande de remboursement est possible 14 jours après la date de facturation, soit entre le 15 novembre 2019 et le 1^{er} février 2020 (période de demande de remboursement).

Tous les produits soumis à l'offre promotionnelle (annexe « produits soumis à l'offre promotionnelle ») doivent être achetés entre le 1er novembre et le 31 décembre 2019 auprès d'un revendeur participant à l'opération (annexe « revendeurs participant à l'opération promotionnelle ») en ligne ou en magasin dans la zone concernée par l'offre promotionnelle (annexe « zone concernée par l'opération promotionnelle »).

3. Droit de participation

Les employés de BenQ ainsi que de ses agences ou sociétés affiliées, partenaires ou collaboratives, de même que ses revendeurs, distributeurs et leurs salariés sont exclus de l'opération promotionnelle. Les revendeurs et distributeurs ne sont pas autorisés à demander un remboursement au nom de leurs clients.

Les participants doivent résider dans l'un des pays situés dans la zone concernée par l'opération promotionnelle.

La participation est gratuite et indépendante de l'achat de biens et services.

Si vous êtes soumis à la TVA et que vous bénéficiez d'une remise, la valeur taxable de votre achat peut s'en trouver réduite, il est donc possible que vous deviez baisser votre TVA déductible.

4. Objet et règles de participation

Le participant recevra un virement bancaire dans sa devise locale, suivant le produit acheté (annexe « revendications »).

Le participant doit acheter un produit soumis à l'offre promotionnelle au cours de la période de validité de l'opération promotionnelle et dans la zone concernée par cette opération afin de pouvoir demander son remboursement. La demande de remboursement doit être effectuée avant le 1er février 2020 au moyen du formulaire en ligne de BenQ, accessible à l'adresse suivante :

www.benq-promotion.com

En plus de sa facture, le client recevra un code de participation unique qui lui permettra d'accéder au formulaire de l'offre promotionnelle. S'il n'a pas reçu de code de participation unique de son distributeur, il peut en faire la demande à l'adresse suivante : info@benq-promotion.com

Sur le formulaire de participation, il doit indiquer ses coordonnées ainsi que les informations concernant le produit acheté et joindre une copie de la facture valide.

Le participant doit télécharger une copie de la facture valide. Les coordonnées figurant sur la facture (nom, adresse) doivent correspondre aux informations de la demande de remboursement.

Les produits loués ne sont pas éligibles. Un document de livraison ou une capture d'écran de la commande ne sont pas des preuves valides.

L'offre promotionnelle ne peut être cumulée avec une autre offre BenQ.

5. Produits soumis à l'offre promotionnelle

Il est obligatoire d'acheter un nouveau produit original BenQ figurant sur la liste « produits soumis à l'offre promotionnelle ».

Chaque participant ne peut prétendre qu'à un remboursement par produit soumis à l'offre promotionnelle.

Si le participant procède au retour de son produit soumis à l'offre promotionnelle, la demande sera annulée.

6. Demande de remboursement

Le participant recevra une confirmation par e-mail après avoir demandé son remboursement. BenQ vérifiera la demande et enverra un second e-mail de confirmation au participant lui indiquant si sa demande est valide ou non.

Après validation, le participant recevra son code. BenQ traite généralement les dossiers sous 14 jours suivant la validation.

Si à la fin de ce délai le participant n'a pas reçu de remboursement ou de confirmation par e-mail, il pourra contacter l'assistance de BenQ à l'adresse info@benq-promotion.com.

7. Tirage au sort

Chaque personne participant à l'opération promotionnelle sera automatiquement intégrée à un tirage au sort. Ce dernier aura lieu le 3 février 2020. Le gagnant remportera un voyage à Hollywood pour deux adultes (plus de 18 ans) en avril ou mai 2020.

La durée du voyage est de 4 nuits et 5 jours. BenQ fournit le billet d'avion, le séjour à l'hôtel avec petit-déjeuner à Hollywood, comprenant une journée d'activités en lien avec le cinéma.

La valeur et le périmètre du prix sont susceptibles de varier. BenQ se réserve le droit de remplacer tout lot par des éléments de valeur similaire sans avis préalable. Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni transférables, et ne peuvent être remplacés par de l'argent. BenQ ne fournit aucune déclaration, garantie ou engagement de quelque sorte concernant toutes conditions générales implicites relatives aux lots, y compris notamment concernant leur qualité intrinsèque et marchande ou leur légitimité pour une utilisation précise.

Le gagnant sera notifié par e-mail le 3 février 2020 et devra fournir une adresse postale pour revendiquer son lot. Si un gagnant ne répond pas à BenQ sous 14 jours suivant la notification, alors il perdra son lot et BenQ sera autorisé à sélectionner un autre vainqueur suivant le processus décrit ci-dessus (et ce gagnant devra répondre à la notification indiquant qu'il a remporté le tirage au sort sous 14 jours, sans quoi il perdra également son lot). Si un gagnant refuse le lot, une information n'est pas valide ou ces conditions générales ne sont pas respectées, le gagnant perdra son lot et BenQ sera autorisé à sélectionner un autre vainqueur.

BenQ se réserve le droit de publier et d'afficher les noms, adresses, photos, enregistrements audio et visuels des gagnants, sur tout média de masse ou support marketing à des fins de publicité, sans paiement ni compensation.

8. Fin anticipée

BenQ se réserve le droit d'arrêter momentanément ou définitivement l'opération promotionnelle à tout moment, en cas de faille, d'interruption, de fraude, de virus ou d'incident similaire et si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la procédure de l'opération promotionnelle sont affectées.

Aucune demande ou revendication ne pourra être enregistrée suite à la fin anticipée.

9. Confidentialité des données

Les données à caractère personnel, telles que les noms, adresses, etc., seront enregistrées par BenQ au cours de l'opération promotionnelle uniquement et conformément à la politique de confidentialité de BenQ (<https://www.benq.eu/en-eu/policy/privacy-policy.html>)

Ces données seront conservées dans le respect des règles de confidentialité et ne seront pas diffusées. Une fois l'opération promotionnelle terminée, toutes les données seront supprimées.

Le prestataire de service ninepoint consulting GmbH, Schanzenstr. 24, 51063 Köln, Allemagne, reçoit les données client en tant que sous-traitant de BenQ afin de valider les demandes dans le cadre de l'offre promotionnelle et procéder aux paiements destinés aux clients finaux. Le responsable du traitement des données est BenQ.

10. Validation

En envoyant le formulaire de demande, le participant confirme avoir lu et accepté les conditions générales. BenQ se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment. Si le participant n'accepte pas les changements, il peut annuler sa demande en envoyant un e-mail à info@benq-promotion.com.

Le recours à un tribunal n'est pas autorisé.

Annexe :

Produits soumis à l'offre promotionnelle et revendications :

Modèle	Montant à revendiquer
W2700	100,00 EUR
W1720	50,00 EUR
TK800M	50,00 EUR
GV1	30,00 EUR

La liste des revendeurs participant à l'opération promotionnelle peut être consultée sur :

<https://benq-promotion.com/fr/fr/>

Zone concernée par l'opération promotionnelle :

- France entière, Corse et Dom-Tom inclus